

**ARRETE N°A2023-49
 PORTANT COMPOSITION
 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C**

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Drôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (Articles L261-2 à L261-7, articles L262-1 à L262-2, articles L262-5 à L262-6, article L263-3, articles L264-1 à L264-2),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération N° 2022-21 du Conseil d'administration en date du 13 juin 2022 fixant les modalités d'organisation des Elections professionnelles 2022,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du 8 décembre 2022,

Vu la délibération N° 2023-05 du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2023 désignant les représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires (A – B - C) et à la Commission Consultative Paritaire, et désignant Madame Eliane GUILLON Présidente des instances,

Vu l'arrêté N°A2023-10 en date du 02/02/2023 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,

Vu la démission de Mme LE GUEN Catherine, représentante du personnel titulaire CGT en CAP C,

Considérant qu'il convient de modifier la composition des représentants du personnel siégeant en CAP C,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la **Commission Administrative Paritaire de Catégorie C**, présidée par Madame Eliane GUILLON, est modifiée comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES – CAP cat. C			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom / Prénom	Collectivité	Nom / Prénom	Collectivité
GUILLON Eliane	<i>BOURG LES VALENCE</i>	BESNIER Didier	<i>ROCHEGUDE</i>
HOURDOU Philippe	<i>MARCHES</i>	BAUDOUIN Jean-Louis	<i>SAINT BENOIT EN DIOIS</i>
BROT Suzanne	<i>PORTES LES VALENCE</i>	VEISSEIX Lydie	<i>CHARPEY</i>
ANGELI Xavier	<i>TAIN L'HERMITAGE</i>	ARNAUD Robert	<i>CC VAL DE DROME</i>

LAPLANCHE-SERVIGNE François	LA GARDE ADHEMAR	ORIOU Gérard	SAINT RAMBERT D'ALBON
PEROT Sylvie	LAVEYRON	DEFRANCE Christèle	SERVES SUR RHONE
BERNARD Evelyne	LIVRON SUR DROME	MAINFROY Patrice	LENS LESTANG
AUGUSTE William	SAINT RESTITUT	PROT Marie-Christine	CC PORTES DROME ARDECHE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL – CAP Cat. C		
Organisation syndicale	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FO	GUGLIEMO Brice	CARLIN Josiane
CFDT	AMERGER Laurence	KOSCHER Olivier
	POINAT Nathalie	BAZZOLI Sébastien
UNSA	SUREL Christophe	SOMMEILLIER Nathalie
	BOUCHOU Salima	ARN Isabelle
FA-FPT	VELAY Alain	WUNENBURGER Teddy
CGT	OUAKOLO Nathalie	BRUNNER Patrick
	CHATRON François	FARANDEAU Nathalie

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Drôme ainsi qu'aux organisations syndicales.

Fait à Bourg-lès-Valence, le 18/08/2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Drôme

Eliane GUILLON

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr